

REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES

Dans le cadre du Plan canicule, la commune de Anse se mobilise en faveur des personnes vulnérables en prenant des mesures visant à prévenir les risques liés à la chaleur.



Rappel :

➤ **le niveau 1** du plan canicule dit de « veille saisonnière » est activé depuis le 1er juin jusqu'au 15 septembre 2022.

➤ **le niveau 2** indique et informe d'un avertissement chaleur qui pourrait durer et se développer. La Préfecture et la Mairie peuvent décider que des mesures spécifiques soient prises.

➤ **le niveau 3** correspond à l'alerte canicule déclenchée par la Préfecture lorsque les températures atteignent les seuils de 34°C le jour et 19°C la nuit pendant trois jours d'affilés.

➤ **le niveau 4** est activé par le Premier ministre en cas de canicule durable provoquant des effets collatéraux importants (déclenchement du dispositif ORSEC).



Il est possible, pour les personnes âgées ou handicapées isolées, de s'inscrire en Mairie tout au long de l'année, à titre préventif sur le registre (confidentiel) du plan Canicule. Ce dispositif national mobilise le service Accueil de la commune de Anse et du CCAS. En cas de forte chaleur, les agents municipaux et les membres du CCAS contactent régulièrement les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien. Toute personne âgée ou handicapée isolée peut encore s'inscrire (ou se faire inscrire) auprès de la Mairie ☎ 04.74.67.03.84.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE

Personne à inscrire sur le registre

Nom.....

Prénom.....

Adresse

Téléphone fixe Téléphone portable

Email

Situation personnelle

Personne de plus de 65 ans, résident à domicile

Personne de plus de 60 ans, reconnue inapte et résident à domicile

Personne adulte handicapée

Autres informations concernant la personne

Services intervenant à domicile (Aide à domicile, infirmiers, portage de repas...) OUI NON

Nom de l'aide :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom

Nature du lien..... Tel

J'atteste avoir pris connaissance en qualité de personne vulnérable ou de son représentant, des éléments ci-dessous. L'inscription au registre nominatif n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif

Les données recueillies sont regroupées au sein du registre des personnes vulnérables et transmises aux seules autorisés responsables en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence sur le territoire communal (Mairie/Préfecture)

Ces renseignements ont pour seule vocation d'aider les services publics à porter assistance en cas de nécessité

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés », les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations relatives à leur inscription, par simple demande adressée à contact@mairie-anse.fr ou par courrier à Mairie-Place du Général de Gaulle 69480 ANSE

Fait à Le Signature